

**Destinataire de votre paiement :**

Centre des Finances publiques  
PAIERIE DEPARTEMENTALE DU LOT  
83 RUE VICTOR HUGO  
46000 CAHORS  
Téléphone : 05 65 20 57 10  
Horaire d'ouverture : LMJV : 8h30 - 12h00  
Mél : T046090@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

Centre des Finances Publiques  
PAIERIE DEPARTEMENT DU LOT  
83 RUE VICTOR HUGO  
46000 CAHORS

8308-003583-0009-2


**Emetteur de la créance :**

SYDED DU LOT  
BUDGET PRINCIPAL DECHETS  
504 ROUTE DES MATALINES  
46 150 CATUS

CHATEAU CAMP DEL SALTRE  
115 ROUTE DE POMAREDE  
46220 PRAYSSAC

Téléphone : 05 65 21 61 63  
Horaires : L. au J. 9h - 12h30 puis 13h30-17h,  
V. fin à 16h30  
TVA Intra: FR38453372997.  
Mél : monpassdechets@syded-lot.fr

Code usager : 017975

Ref. Portail : KJCVXXIW

Abonné : CHATEAU CAMP DEL SALTRE  
115 ROUTE DE POMAREDE  
PRAYSSAC

**Facture n° 2026-0003-2603000477- du 26/03/2026**

**Période de facturation : 01/01/2025 - 30/04/2025**

**AVIS DES SOMMES A PAYER**
**FACTURE DÉCHETS**

Part Variable: Dépôts 54,00 €

**TOTAL TTC 54,00 €**

**A régler sous 30 jours**

- Une possibilité de recours amiable peut être envisagée. Dans ce cas, prendre contact directement avec les services du SYDED du LOT.  
- Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal d'Instance si le montant de créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article L221-4 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au-delà de ce seuil.  
Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n°91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de Grande Instance.

**Paiement par Internet sur le site <http://www.payflp.gouv.fr>. Identifiant Collectivité PAYFIP: 091879. Référence : 2026-01-00-2603000477**

Autres modalités de règlement disponibles au verso

1/2

Partie à détacher en suivant les pointillés

Montant en euros

54,00 €



Datez, signez et envoyez  
le TIP sous pli affranchi  
dans l'enveloppe jointe

Pensez à joindre un RIB  
pour votre premier  
paiement.

###

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.  
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE ET LIEU

SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

CHATEAU CAMP DEL SALTRE  
115 ROUTE DE POMAREDE  
46220 PRAYSSAC

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA04609000100000260300047726  
ICS : FR06ZZZ549019

Références : 2026-01-00-2603000477

Créancier : Syded du Lot

Montant : 54,00 €

**CENTRE D' ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
TSA 73980  
92894 NANTERRE CEDEX 9**

001100100266 CHATEAU CAMP DEL S

941133000175 69080000026030004770460904963706

5400

| Libellé Article                | Lieu Dépôt / Badge | Date     | Quantité | Unité |
|--------------------------------|--------------------|----------|----------|-------|
| Accès déchèteries pour 12 mois | /                  | 31/03/25 | 1,00     | U     |

| Désignation                    | Quantité | PU HT    | Unité | Taux TVA | Total HT       | Total TVA   | Total TTC      |
|--------------------------------|----------|----------|-------|----------|----------------|-------------|----------------|
| <b>Part Variable: Dépôts</b>   |          |          |       |          | <b>45,00 €</b> | <b>9,00</b> | <b>54,00 €</b> |
| Accès déchèteries pour 12 mois | 1,00     | 45,000 € | U     | 20,00    | 45,00 €        | 9,00        | 54,00 €        |
|                                |          |          |       |          | <b>45,00 €</b> | <b>9,00</b> | <b>54,00 €</b> |

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

RENSEIGNEMENTS; RÉCLAMATION

**Paiement par Internet sur le site <http://www.payfip.gouv.fr> :**  
 Identifiant Collectivité PAYFIP: 091879. Référence : 2026-01-00-2603000477

**Par virement :**  
 IBAN : FR643000100246C460000000047  
 BIC : BDFEFRPPCCT

**En espèces**, dans la limite de 300 €, ou **par carte bancaire**, muni du présent avis, au Centre de Gestion Comptable (SGC) de Cahors :  
 LMJV : 8h30 – 12h00.

**Par chèque bancaire ou postal** à l'adresse présente sur le TIP SEPA, à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues, ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous au service déchèterie du SYDED du LOT dont les coordonnées sont indiquées au recto.

Si vous avez une réclamation à formuler, adressez-la au SYDED du LOT. Dans cette hypothèse, veuillez en aviser le comptable en n'omettant pas de rappeler, dans votre correspondance, les références de la facture ainsi que vos coordonnées (nom, adresse, téléphone).

Le SYDED du LOT collecte des données personnelles et les traite par voie informatique afin de gérer la redevance spéciale, les apports en quai de transfert et en déchèterie.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants: Trésor Public.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à vos informations, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données [dpd@cdg46.fr](mailto:dpd@cdg46.fr)